

Demande d'Autorisation unique Normandie

Projet	<input checked="" type="checkbox"/> parc éolien	Pétitionnaire	VALECO
	<input type="checkbox"/> installation de méthanisation	Commune(s)	Amfreville-sous-les Champs
	<input type="checkbox"/> autre : ...	N° SIIC	AEU 76_2019_48
	Service instructeur	DREAL/UDRD	
	Date de dépôt	30/07/19	
	Date d'accusé de réception	30/07/19	
	Date de complétude		

Saisine régularité	règlementation concernée	<input type="checkbox"/> Urbanisme
		<input type="checkbox"/> Défrichement
		<input checked="" type="checkbox"/> Dérogation espèces protégées
		<input type="checkbox"/> Energie
		<input checked="" type="checkbox"/> intégration biodiversité
Service saisi	SRN	
Date de saisine	01/08/19	
Date réponse	12/09/19	
Nom du contributeur	Céline CAMUS – SRN-BBEN-UAPPPA	

Examen de la régularité

- Dossier régulier
- Dossier non régulier (non recevable)

En cas d'irrégularité du dossier, préciser ci-dessous les compléments attendus avec toutes les justifications nécessaires :

Le dossier présente une bonne étude du territoire et des impacts du projet sur l'environnement. La séquence « éviter, réduire et compenser » est correctement déclinée. Le Service ressources naturelle (SRN) émet un avis favorable sous réserve de revoir certaines mesures environnementales :

- présence potentielle d'oiseaux hivernants en phase chantier ;
- adapter les paramètres de bridage aux paramètres régionaux ;
- revoir la fréquence des suivis d'activité et de mortalité.

L'avis du Service ressources naturelles est détaillé dans le document annexé.

Remarques éventuelles :

L'adjointe à la cheffe du SRN


Catherine FAUBERT

Avis du Service ressources naturelles sur la recevabilité du dossier

L'avis du Service ressources naturelles est détaillé ci-dessous.

Implantation des éoliennes

Le porteur de projet fait une comparaison pertinente des variantes l'ayant poussé à choisir le 2^e scénario.

Dans le projet choisi, les 3 éoliennes longent la route départementale 89, en zone de grande culture. L'implantation de ces 3 éoliennes respecte les recommandations Eurobats d'éloignement de tout élément boisé de 200 m.

Le porteur de projet a fait le choix d'éviter la zone nord de la ZIP, zone présentant les plus forts enjeux sur les habitats, la faune et la flore.

Inventaires

Les inventaires sont pertinents et couvrent les cycles biologiques complets des espèces. Les couloirs de migration ont bien été recherchés. La zone présentant le plus de variété d'espèces correspond à la zone boisée au nord de la ZIP.

Enjeux faune – flore – habitats

Les enjeux relevés sur les habitats sont faibles dans la plaine, zone de cultures intensives, et modérés dans le boisement au nord de la ZIP, qui est évité.

Aucune espèce patrimoniale de flore n'a été contactée. L'enjeu est donc faible pour la flore.

Les enjeux avifaune sont modérés, du fait de la présence de la Grande aigrette et du Faucon émerillon, espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Un enjeu est relevé pour les chiroptères, qui utilisent la ZIP pour la chasse. Parmi les espèces contactées, les Pipistrelles commune et de Nathusius sont celles qui ont été les plus contactées. Elles présentent un fort niveau de sensibilité aux éoliennes en Normandie. La Barbastelle d'Europe est présentée comme ayant un enjeu modéré à fort alors que la grille de sensibilité aux éoliennes en Normandie donne un niveau moyen. (voir en annexe du présent avis). Il conviendra de requalifier les enjeux pour les chiroptères en fonction cette grille.

Impacts

Les impacts du projet sur les habitats sont faibles, car les travaux se dérouleront en zone de grandes cultures uniquement.

L'impact sur la flore est négligeable, les espèces rencontrées étant toutes communes à très communes et les travaux se déroulant dans des zones de grandes cultures.

L'impact sur l'avifaune est faible à modéré selon les espèces. Certaines espèces présentent un enjeu patrimonial et donc un niveau d'impact modéré. C'est le cas de la Grande aigrette et du Faucon émerillon. Certaines espèces présentant un niveau de sensibilité élevé aux éoliennes et ont également un niveau d'enjeu modéré, tels que la Buse variable. Notons que, de manière générale, les rapaces de plaine présentent un niveau de sensibilité élevé aux éoliennes, par collision avec les pales. Cet enjeu a bien été identifié.

L'impact du projet sur les chiroptères est fort pour les différentes espèces de Pipistrelles et modéré pour la Sérotine commune, espèces les plus sensibles aux éoliennes.

Mesures environnementales – déclinaison « éviter, réduire, compenser »

Mesures d'évitement :

La réflexion sur le choix d'implantation des éoliennes est pertinent et est bien expliquée dans le dossier. Le calendrier de travaux est cohérent. Cependant, il faudra veiller à ne pas impacter les oiseaux hivernants, tels que le Vanneau huppé, lors du démarrage des travaux.

Mesures de réduction :

Les mesures R01 (réduction des nuisances liées aux lumières) et R03 (plan de bridage) sont pertinentes pour réduire de façon significative les impacts sur la faune volante. Toutefois, les paramètres de bridage proposés ne correspondent pas à ceux habituellement retenus en région :

	Paramètres proposés	Paramètres retenus en Normandie
Saison	De mi-avril à fin octobre	D'avril à fin octobre
Température à hauteur de moyeu	> 10 °C	> 8 °C
Vitesse de vent à hauteur de moyeu	< 5 m/sec	< 7 m/sec
Humidité	En l'absence de précipitations	En l'absence de précipitations
Plage horaire	entre 35 min avant le coucher du soleil et 35 min après le lever du soleil.	Entre 1 h avant le coucher du soleil et 1 h après le lever du soleil.

Ces paramètres seront affinés en fonction des résultats des suivis d'activité et de mortalité de la faune volante.

La mesure R02 (limitation de l'installation des chiroptères dans les nacelles) est une obligation technique faite aux porteurs de projets et n'est pas spécifiquement prise pour la biodiversité.

Mesures d'accompagnement et de suivis :

La mesure d'accompagnement (A01) du chantier par un écologue est pertinente.

La mesure S01 (suivi des habitats) n'est pas cohérente au regard du dossier. En effet, les suivis des habitats « ne se justifient que si le parc éolien est susceptible d'avoir une influence significative sur l'état de conservation [des] espèces floristiques ou habitats naturels patrimoniaux. ». Ce qui n'est pas le cas dans ce projet. Par ailleurs, il est étrange de faire des suivis mortalité sur les habitats.

La mesure S02 (suivi chiroptères) doit être revue en termes de fréquences. En effet, le porteur de projet propose un suivi dans les 3 premières années puis tous les 10 ans. Ce pas de temps est beaucoup trop important et ne permet pas de réagir rapidement en cas de mortalité avérée. Aussi, le SRN demande à ce que les suivis soient réalisés en N+1, N+2, N+3 puis tous les 5 ans jusqu'à la fin de l'exploitation.

De même pour la mesure S03 (suivi de l'avifaune), la fréquence doit être revue. Le porteur de projet propose des suivis en N-1, N+1, N+10, N+20. Le SRN demande à ce que les suivis soient plus réguliers, et calés sur ceux des chiroptères : N-1 (proposition conservée), N+1, N+2, N+3, puis tous les 5 ans jusqu'à la fin de l'exploitation.

La mesure S04 (suivi mortalité de la faune volante) reprend la méthode du protocole de suivi des parcs éoliens terrestres. Toutefois la fréquence de ces suivis n'est pas pertinente au regard des impacts du projet sur la faune volante : N+3, N+10 et N+20, et ne permettra pas de prendre rapidement des mesures en cas d'impact avéré. Ainsi, la DREAL demande à ce que les suivis soient réalisés les mêmes années que les suivis d'activité en N+1, N+2, N+3 puis tous les 5 ans jusqu'à la fin de l'exploitation.

Le SRN souhaite indiquer au porteur de projet que les paramètres de bridage et les fréquences des suivis d'activité et de mortalité indiqués sont des paramètres « de base », avant implantation du projet. Ils seront allégés ou renforcés en fonction des résultats des suivis. Il conviendra donc de les mener au plus tôt et de transmettre les résultats de ces suivis au SRN dans les 6 mois suivant la fin de chaque campagne.

Conclusion

Le SRN émet un avis favorable pour ce projet éolien, sous réserve que les mesures environnementales soient modifiées tel que demandé dans le présent avis.

ANNEXE : Grille de sensibilité normande des chiroptères aux éoliennes

CD_REF	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT BIOLOGIQUE	Mortalité européenne	LR-HN	LR-BN	sensibilité éolien Normandie	sensibilité France	sensibilité Eurobats
60313	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Reproducteur sédentaire	0	EN	VU	2,5	faible	Faible
60461	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Nyctalus de Leisler	Reproducteur migrateur	3	VU	VU	3,5	fort	Classé
60468	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	Noctule commune	Migrateur Reproducteur?	4	VU	VU	4	fort	Classé
60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproducteur sédentaire	1	VU	NT	2,5	faible	Faible
60345	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	Reproducteur sédentaire	1	VU	NT	2,5	faible	Moyen
79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	Reproducteur sédentaire	1	NT	NT	2	faible	Faible
60490	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Reproducteur de Bechstein	Migrateur Reproducteur?	4	NT	NT	3,5	fort	Classé
79300	Myotis brandtii (Eversmann, 1845)	Murin de Brandt	?	1	NE	NE	1	faible	Faible
60537	Vespertilio murinus Linnaeus, 1758	Vespertilion commun	Migrateur	3	DD	DD	3	faible	Classé
60408	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	Reproducteur sédentaire	0	LC	LC	1	faible	Faible
79299	Myotis alcathoe Helversen & Heiler, 2001	Murin d'Alcathoe	Reproducteur sédentaire	0	DD	LC	1	faible	Faible
60418	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproducteur sédentaire	1	NT	LC	2	faible	Faible
200118	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Reproducteur sédentaire	1	LC	LC	1,5	faible	Faible
60383	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	Reproducteur sédentaire	1	LC	LC	1,5	faible	Faible
60400	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échanquées	Reproducteur sédentaire	1	LC	LC	1,5	faible	Faible
60518	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	Reproducteur sédentaire	1	LC	LC	1,5	faible	Faible
60527	Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	Reproducteur sédentaire	1	DD	LC	1,5	faible	Faible
60360	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Reproducteur sédentaire	3	LC	LC	2,5	moyen	Moyen
79303	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Reproducteur sédentaire	3	LC	LC	2,5	moyen	Classé
60479	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Reproducteur commun	Reproducteur sédentaire	4	LC	LC	3	fort	Classé
60489	Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	Migrateur?	4	DD	DD	3	fort	Classé